

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 09/04/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 03/04/2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22

Quorum atteint

Présents (17) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Flavien MERCADIER
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Laura AZEMA

Absents représentés (5) :

- Yoann AGATI : pouvoir à Karine TURLAIS
- Geneviève SOLACROUP : pouvoir à Roseline TERME
- Céline DUCOUDRAY : pouvoir à Gautier VIDAL
- Paul MARTINEZ : pouvoir à Olivier DELMAS
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

Absents (3) :

- Norbert ISERN
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire : olivier DELMAS

DELIBERATION D2025-30 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des propositions de subventions aux associations cournonterralaises pour l'exercice 2024, telles que précisées en annexe du Budget Primitif 2025 (pp.147-148).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2025,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'attribuer les subventions aux associations cournonterralaises selon le tableau joint au Budget Primitif 2025 en pages 147-148 ;
- de voter les subventions aux associations telles que présentées ;
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,